

PAGES SPECIALES

VAL D'OISE

Revue des Parents n° 416
Février 2018

ACTU 95

« 112 ans après où en sommes nous en ce début d'année 2018 »

Tout d'abord je commencerais par une pensée pour ce début d'année. Qu'elle puisse nous éclairer dans nos choix, pour une République laïque dont tous les citoyens, quelles que soient leurs origines, ont besoin ; Le fondement de l'idée de tolérance réside en partie dans l'incertitude de la Vérité. Nous savons tous qu'il est difficile d'approcher la Vérité, qu'elle est toute relative dans le temps et dans l'espace. Elle dépend donc d'une époque et d'une culture. Il apparaît ainsi peu raisonnable de rejeter systématiquement les idées de l'Autre parce qu'elles ne reflètent pas la même opinion que la mienne ! La Tolérance demande une ouverture d'esprit une ouverture sur le monde, une éducation pour tous. Elle est le propre des esprits éclairés, cultivés et n'apparaît que rarement chez les gens incultes, facilement manipulables, à qui il est facile d'inculquer depuis l'enfance des certitudes sans Failles. Attention, lorsque je parle de gens cultivés je ne parle pas de gens instruits qui sont loin de posséder tous cette qualité de Tolérance

et sont au contraire assez souvent sujet à un esprit de caste et emprunts de morgues et de suffisance. Non, lorsque je parle de culture je parle aussi de connaissance et cela englobe aussi bien celui qui reste fidèle à sa tradition, la vit et cherche à mieux la comprendre que celui qui dans nos sociétés modernes ne se contente pas du savoir théorique inculqué par l'éducation officielle mais cherche par lui-même les réponses à ses questionnements car en fait celui qui va vers le Savoir c'est celui qui se pose des questions... La TOLERANCE commence par la compréhension et se poursuit par l'empathie car pour qu'il y ait une véritable tolérance différente de la condescendance il faut un minimum de sympathie pour l'Autre, une grande bienveillance. Je prendrai quelques exemples que nous à proposé Monsieur Le Ministre Blanquer sur les derniers mois de 2017

- 1° Uniforme pour les élèves de primaire
- 2° Suppression des portables

.../...

Sommaire :

ACTU 95

112 ans après où en sommes nous en ce début d'année 2018
PAGE I, II & III

Budget primitif 2018 de la Région Ile-de-France
PAGE IV, V & VI

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)
PAGE VII

Point sur les formations

PAGE VIII

Je prendrai ses deux exemples, nous pouvons nous poser la question. Doit – on considérer ses propositions comme bienveillance ou effet médiatique. Je vous laisse y réfléchir et trouver chacun sa réponse ? SPINOZA disait : « Comprendre est le commencement d'approuver »

Et les religions dans tout ça ? Incitantes à la Tolérance ?

Si l'on se réfère à l'histoire des religions on y voit plutôt des luttes, des autodafés, des persécutions contre ceux qui n'étaient pas de la religion majoritaire ; les actes de tolérance ont été l'exception pendant des siècles et n'ont jamais durés bien longtemps. En fait pour les religions la Vérité n'existe qu'en DIEU et par DIEU et on ne peut tolérer une attitude différente. Quelques soient les religions, elles admettent le pardon du Pêcheur ou la conversion du renégat mais ne tolère pas une autre voie que celle du Dieu révélé. C'est ainsi que petit à petit les tenants d'une religion d'état et ceux d'une séparation radicale des choses religieuses et des affaires de l'Etat se sont affrontées pour arriver à cette fameuse Loi sur la Laïcité du 3 Juillet 1905.

LA LAÏCITE

On entend et on a beaucoup entendu des jugements plus ou moins péremptores sur la Laïcité, surtout lors de l'affaire sur le voile islamique, jugements pour ou contre...

Pour les uns la Laïcité serait la forme la plus élaborée d'une sorte de tolérance d'état, pour les autres au contraire ce serait un apartheid contre les minorités et particulièrement contre la communauté musulmane. Or pour mieux comprendre ce principe de Laïcité il faut faire un petit retour en arrière... Nous sommes donc au début du 20^{ème} siècle et deux France se font face, le ton est guerrier. La violence de l'affaire Dreyfus a exacerbé l'opposition entre l'Eglise et la République, la première disposant des congrégations religieuses comme autant d'armes redoutables contre la « Gueuze ». Le gouvernement de WALDECK-ROUSSEAU vote la grande loi de 1901 sur les associations réservant un régime particulier à ces associations et surtout aux congrégations. Le Gouvernement qui

suit, celui du petit père COMBES, se sert de cette Loi pour éradiquer cette anomalie, cet état dans l'état. C'est ainsi que la Loi du 7 juillet 1904 qui interdit l'enseignement des congrégations. Au même moment, un certain nombre d'incidents rend la séparation possible sauf sur département qui ne sont pas dans le territoire à l'époque. Mais aujourd'hui aucun Président aucun gouvernement est revenue sauf sur le concordat pourquoi ?

Le 11 Juillet 1903 la Chambre a désigné une commission chargée d'étudier les projets de loi relatifs à la séparation, c'est la fameuse commission des 33. Fin Mars 1905 la discussion commence à la Chambre. Les Députés puis plus tard les Sénateurs vont offrir à la France des débats d'une haute tenue morale et intellectuelle. (A cet égard je vous invite à regarder le film LAÏCITE. Enfin les Députés votent le Projet le 3 juillet 1905 par 341 voix contre 233, puis les Sénateurs le 6 décembre 1905 par 181 voix contre 102. Il importe de revenir maintenant sur les fondements de la Loi. Un article de BUISSON intitulé « **La vraie séparation** » nous en donne une idée et devrait nous faire réfléchir : Trouver une politique qui respecte la Souveraineté nationale, qui maintienne la suprématie des pouvoirs civils et qui en même temps laisse les populations croyantes user comme elles l'entendront de leurs lieux., pratiquer leurs cultes à leur gré, non seulement sans vexation, mais sans contrôle et sans ingérence quelconque de la société civile : Est-ce un problème insoluble ?

On mesure dès lors que la Laïcité telle que la définit la Loi de 1905 va bien au-delà de la simple tolérance religieuse puisque la liberté de conscience garantit l'égalité de traitement aux trois options spirituelles : croyance, incroyance et agnosticisme. A la lumière de cette Loi plutôt que de parler de tolérance il me paraît plus juste de parler d'égalité du choix de chacun. La tolérance en parlant de laïcité me semble un principe insuffisant voire anti-républicain.

Au cours des siècles on s'est battu pour la tolérance :

.../....

Mais la tolérance est une concession révocable (voir Edit de Nantes), il y a celui qui tolère qui est dans un rapport de domination et celui qui est toléré.

L'individualisme qui constitue le fonds de la laïcité républicaine et va bien au-delà de la simple tolérance, bouleverse ce schéma. Les français deviennent égaux.

La Loi de 1905 ne fait que renforcer cet état de fait en supprimant tout lien étatique avec les religieux. Il ne s'agit donc plus de tolérance ni même de compréhension mutuelle ou de bienveillance, résultats possibles mais pas certains du sentiment de tolérance, non, mais simplement de **Liberté et d'égalité**.

Le principal enseignement de la loi de 1905 est la création de cet espace politique neutre qui permet à l'homme de s'épanouir dans le citoyen, le particulier dans l'universel, étant bien entendu que, grâce au principe de séparation, le citoyen ne nie pas l'homme ni l'Universel le particulier.

En République on est pleinement Homme qu'à travers son statut de citoyen et non à travers son statut de catholique, protestant musulman ou autre. La seule appartenance légitime est la communauté nationale.

CONCLUSION

Et les caricatures dans tout ça ?

Que faut-il en penser ?

Quelles réactions adopter ?

Les réactions du monde musulman nous paraissent-elles légitimes ?

Quid de la liberté d'expression ?

Autant de questions qu'un parent doit se poser et je suis sûr nous nous sommes tous posés...En effet, la tolérance qui met l'accent sur l'égalité et la liberté ; non, la tolérance que nous pratiquons est une tolérance active, dynamique, ouverte, basée sur l'égalité de chaque enfant, de chaque acteurs de la communauté éducative. Cette tolérance nous invite à mieux connaître l'Autre, ses croyances, sa culture et dans ce cas particulier elle nous permet de comprendre sa honte et sa colère devant un acte considéré comme un blasphème par certains. Il n'est bien entendu pas question d'excuser les actes de vengeance des populations frustes, manipulées par des extrémistes de tout bord, politiques ou religieux, qui profitent de cet incident, mais simplement de se dire que la liberté d'expression, comme d'ailleurs la tolérance, a ses limites, qui trouvent leur expression dans la dignité de l'homme et ce qu'il a de plus sacré. Cette liberté d'expression ainsi d'ailleurs que toute autre forme de liberté ne doit pas porter atteinte à la dignité des autres, même et surtout dirais-je s'il s'agit d'une minorité ! Une saine conduite doit nous être dictée par **notre conscience** éclairée par la **raison**.

Je terminerai simplement par une pensée Nous souhaitons qu'on ne dise plus jamais à un enfant qu'il n'est pas fait pour l'école et que l'école soit enfin faite pour tous. Ces vœux, nous sommes nombreux à les faire. Rassemblons-nous pour les réaliser en 2018 !

Tous nos meilleurs vœux pour 2018

Bruno BRISEBARRE
Président de la FCPE 95

Budget primitif 2018 de la Région Ile-de-France.

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France (Ceser) est la deuxième assemblée régionale. Constituée de 128 conseillers, elle représente la société civile francilienne La FCPE VAL D'OISE y siège son représentant est Bruno Brisebarre. Le Ceser émet des rapports et des avis sur les grandes orientations de politique régionale.

Le Ceser a rendu, le 13 décembre 2017, son avis sur le budget primitif 2018 de la Région Ile-de-France. Il formule des observations budgétaires sur tous les domaines d'action du Conseil régional.

EDUCATION

- Enseignement Investissement : 583,300 M€ (591,500 M€ au BP 2017)

Fonctionnement: 614,820 M€ (600,138 M€ au BP 2017)

Données relatives au budget 2018

Président de la commission La commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche : Bruno Brisebarre

A l'instar des années précédentes, le budget issu des différents chapitres en lien avec les compétences de la Commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche est un des plus importants proposé par la Région dans le cadre du budget 2018. En investissement, le cumul des autorisations de programme (AP) en lien avec cette problématique (enseignement secondaire, enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle et apprentissage, sécurité, fonds européens) atteint 778, M€ (+ 15, %), pour 778,00 M€ (+ 15 %) en crédits de paiement (CP). Qui ceux décomposent autorisation de programme 507,50Mi€ et 271,21M€ en autorisation d'engagement ne prenant pas en compte les CP relatifs à la rémunération et de la formation des agents techniques des lycées.

La commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche examine, dans le cadre de ses compétences, les données contenues dans les annexes 4 à 6 et 7, en lien avec les chapitres 901, 902, 906, 909, 931, 932, 936 et 939.

En matière d'enseignement secondaire (annexe 6, chapitres 902 investissement et 932 fonctionnement)

Investissement : La Commission relève une baisse des AP en prévision du futur PPI (programme pluriannuel d'investissement) mais avec une part importante dévolue aux rénovations et travaux de maintenance notamment afin d'assurer un meilleur accueil des élèves en situation de handicap. Les analyses menées dans le cadre du prochain PPI permettront de voir si ces engagements répondent aux besoins en lien avec les besoins démographiques.

Elle note une attention particulière au développement des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et des ENT (espaces numériques de travail), y compris en AE.

La Commission s'interroge sur le doublement de l'enveloppe consacré au budget d'autonomie (en AP et AE) des lycées avant même que ce dispositif n'ait été évalué, s'agissant d'une expérimentation et le dispositif passe 12 à 18 lycée avec prévisionnel de 24 d'ici la fin de la mandature.

Fonctionnement : La Commission remarque que la ligne relative à l'aide régionale à la demi-pension tient compte de la logique d'intégration d'une évolution démographique dans l'établissement du public. Les moyens alloués aux établissements pour la confection des repas restent donc inchangés.

Par ailleurs, au niveau des aides régionales à l'équipement des élèves en BTS et aux inscriptions aux concours des élèves de CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), les propositions budgétaires 2018 sont augmentation, sur les prévisions de consommations 2017. Toutefois nous remarquons une baisse de (-42%) Aides régionales à la demi-pension aux élèves en BTS-CPGE. Ceux que nous regrettons !

On peut néanmoins regretter l'absence de tout élément chiffré dans le bleu budgétaire permettant d'apprécier le nombre d'élèves bénéficiaires.

En matière d'enseignement supérieur et recherche (annexe 7, chapitres 902 et 909 investissement et 932 et 939 fonctionnement)

Investissement :

La commission souligne positivement la traduction budgétaire de la volonté régionale de rééquilibrage territorial, notamment à l'Est parisien. Il est proposé une dotation globale (investissement et fonctionnement de 63,480M€ en AP/AE pour le budget. Soit une augmentation significative de +8%) Il est à noter également la hausse importante des crédits de paiement en faveur des domaines d'intérêt majeur (DIM, + 75 %), en lien avec le repositionnement de la Région sur ce sujet.

Fonctionnement :

Dans le domaine de la mobilité internationale, la Commission regrette de ne pas disposer du chiffre des étudiants bénéficiaires de cette action.

Dès lors, elle s'interroge sur le décalage entre le soutien affiché par la Région à ce programme et les crédits de paiement 2018 (4,300M€) inférieurs aux prévisions de consommation 2017 (12,600 M€).

Par ailleurs, il a remarqué la traduction budgétaire de la montée en puissance du dispo-

sitif Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).

La commission est favorable à la mise en place rapide d'un dispositif de mobilité entrante.

En matière de formation professionnelle et apprentissage La formation professionnelle et l'apprentissage restent des priorités de la Région, ainsi que l'insertion professionnelle elle souhaite consacrer 281,250M€ en autorisation d'engagement en 2018 pour lutter contre le chômage des jeunes. Toutefois nous regrettons la baisse de financement faites envers les CFA (-12%).

Investissement :

La commission souligne positivement l'investissement dans les CFA qui est porté à 33,190M€ sur 2018 alors qu'il était de 28 M€ en 2017.

Fonctionnement :

La Commission s'interroge sur l'évolution à la baisse des AE en mesure d'insertion professionnelle (- 29,6%) et de formation qualifiante (- 37,6%).

En matière de Sécurité (annexe 6, chapitres 902 investissement et 932 fonctionnement)

Investissement :

La Région maintient son action en matière de sécurisation des établissements scolaires, en répondant aux demandes des Conseils d'administration des Lycées en la matière de 10M€. Toutefois nous indiquons que cette décision reste dans les mains des conseils d'administration des EPLE qui le souhaite.

Fonctionnement :

La Commission entend souligner la meilleure prise en compte au sein des FSE, d'actions en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou d'égalité d'accès à l'apprentissage (globalement +28,8 % pour les AE et + 19,9 % pour les CP).

Néanmoins, en matière de lutte contre la violence scolaire, il n'est donné aucune information sur les actions qui auraient dû se substituer au programme "*jeune, violence, écoute*". Ceux que nous pouvons regretter.

TRANSPORTS

Investissement: 639,250 M€ (559,500 M€ au BP 2017)

Fonctionnement: 764,610 M€ (763,536 M€ au BP 2017)

Dans le domaine des transports, le Ceser tient à souligner comme positifs les éléments suivants qui traduisent ses principales orientations et s'inscrivent dans la logique du développement durable, des orientations du SDRIF et du respect des orientations des CPER et CPIER : L'accent mis sur le développement du transport collectif au travers des programmes tramways, métro et plus particulièrement cette année, les aménagements de voirie pour autobus. La concrétisation budgétaire des engagements en faveur d'une meilleure mobilité des Franciliens au travers du plan « anti bouchons et pour changer de route » .

La mise en œuvre du plan vélo régional adopté en mai 2017 avec un recentrage des investissements sur l'amélioration (confort et sécurité) d'un usage quotidien du vélo par les Franciliens, le Ceser souhaitant qu'un accent particulier soit mis sur les départements de grande couronne ; En ce qui concerne l'accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, le Ceser espère que l'accélération constatée dans le programme de mise en accessibilité des équipements et de transports spécialisés va permettre de combler le réel retard pris dans ces domaines. Enfin, la communication du budget d'Ile-de-France Mobilités" SETIF" serait de nature à éclairer utilement le Ceser sur son analyse du budget « transports »

Bruno BRISEBARRE
Président de la FCPE 95

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN).

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) est une instance officielle réunissant l'Etat (présidé par le Préfet du département), des élus territoriaux (Conseil Départemental, dont la vice-présidente en charge de l'éducation, des Maires), des représentants des personnels (enseignants, personnels de direction) et des représentants de parents. Sur les 7 sièges donnés aux parents, la FCPE95 a 5 sièges.

Ce n'est pas un lieu de décision, mais d'information et de discussions. Il y a des votes, mais qui ne sont que consultatifs. Lors du CDEN d'Octobre, plusieurs points ont été évoqués, et je profite de cet encart pour rendre des comptes sur notre activité de représentants FCPE.

Premier point : la poussée démographique dans le Val d'Oise. Plusieurs villes vont devoir construire des écoles, le département est en train de construire ou reconstruire des collèges, par contre la situation demeure catastrophique dans les lycées. La direction académique reconnaît la poussée, plus forte qu'anticipé, car outre les locaux, il va falloir aussi augmenter les moyens, et en particulier recruter toujours plus d'enseignants.

Deuxième point : les budgets des collèges. La FCPE dénonce toujours l'amputation à priori de 20% de la dotation de fonctionnement des collèges, compliquant la vie de tous. Parents et enseignants ont redit aux élus territoriaux que la gestion de ces budgets est vraiment un exercice difficile. Certaines préconisations (comme les 9€ par élève pour le matériel EPS) ne sont pas appliquées faute de connaissance de ces préconisations, la FCPE a demandé que le département insiste auprès des gestionnaires (ce qui, enfin, semble avoir été fait !). La FCPE s'inquiète toujours de ce qui se passera en cas d'hiver particulièrement froid, le département prendra-t-il vraiment en charge, pour tous les collèges, des dépenses plus fortes que budgétées ?

Troisième point : la restauration (toujours en collège). Le règlement intérieur départemental a été modifié, et au premier [janvier 2018](#), des forfaits 2, 3 ou 4 jours seront enfin possible. Si vous souhaitez une copie de ce règlement intérieur, demandez-le dans vos CA, il est intéressant à connaître, y compris les règles sur les remises d'ordre.

Quatrième point : les cartes scolaires des collèges. Je rappelle qu'elles sont décidées par le Département, et la FCPE demande régulièrement que les parents soient consultés et écoutés avant toute décision. Force est de constater que ce n'est toujours pas le cas, au mieux les parents sont informés des propositions, mais n'ont pas voix au chapitre; Cela doit changer. Nous avons demandé que sur 2 villes, Sarcelles et Argenteuil, un travail de réflexion soit mené. A suivre.

Cinquième point : la scolarisation des moins de 3 ans. La direction académique indique avoir informé les parents concernés = dans les zones prioritaires, via les CAF, avec peu de succès. La FCPE est favorable à la généralisation de la scolarisation des moins de 3 ans, dans tout le département, condition nécessaire pour que tous les parents aient connaissance de cette possibilité et s'en saisissent.

Messages à tous nos adhérents : remontez-nous les points que vous souhaitez voir abordés lors de ces rencontres, quels qu'ils soient. Car si ce n'est qu'une instance consultative, les élus FCPE remarquent être parfois entendus, et leurs conseils parfois écoutés par les autorités. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est toujours ça.

Philippe Renou
Vice-Président chargé du 2nd degré

Point sur les formations

Depuis des années, votre Conseil Départemental des Parents d'Élèves (CDPE) programme des formations gratuites pour les adhérents afin de mieux connaître nos droits et devoirs en tant que parent d'élève et pour assurer le bien-être des enfants.

En cette fin d'année, les thèmes étaient les suivants :

1er degrés : conseil d'école, rythmes scolaires...

2nd degrés : dotation Horaire Globale (DHG), conseil de classes...

Nous avons beaucoup plus d'inscriptions vers la ville de Sannois et alentours au point que nous avons pensé à fermer les inscriptions pour ne pas avoir de groupes trop importants.

Pour quelle raison, les formations ont du mal à se remplir dans le reste du département ?

Nous souhaitons recevoir vos avis :

Est-ce la date de la formation qui ne vous convenait pas ?

Est-ce le lieu qui n'était pas fonctionnel ?

Est-ce que la formation était peu accessible ?

Est-ce que le contenu de la formation ne vous intéresse pas/plus ?

Autre...

Nous vous demandons juste de retourner vos réponses à fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

Merci de mettre dans l'objet : [QF] Formation

Merci d'avance à tous !

Patricia FIDI

Administratrice FCPE
Eragny, Vauréal, Courdimanche, Vexin